

DANS LE CANTAL

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Dialogue de sourds entre le délégué interministériel à la Sécurité routière, les élus et représentants du monde économique cantalien.

80 km/h : pas de changement de cap

Chacun est resté campé sur ses positions jeudi 26 avril : Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la Sécurité routière, en mission de propagande pour convaincre de l'impérieuse nécessité du 80 km/h pour sauver des vies, Vincent Descœur fustigeant une mesure allant à l'encontre de l'aménagement des territoires ruraux et du développement espéré du Cantal. À chacun son style et ses arguments.

Lors d'une conférence express, menée tambours battants pour ne pas rater le vol Aurillac-Orly - et prendre le risque de rallier Paris par la nationale avant de trouver une lointaine autoroute - le délégué a répondu aux craintes exprimées un peu plus tôt par les élus⁽¹⁾. En insistant sur le fait que l'abaissement de la vitesse maximale sur le réseau secondaire ne conduirait qu'à une "perte de temps mineure, très largement compensée" par la baisse de mortalité attendue sur ce réseau de "belles routes". Lesquelles concentrent 55 % des accidents mortels à l'échelon national. Un ratio encore plus défavorable localement : "15 % des routes les plus structurantes concentrent dans le Cantal 76 % des accidents mortels", a redit Emmanuel Barbe, qui sillonne l'Hexagone depuis plusieurs semaines et qui, après Cahors, a fait sa 20^e étape dans la préfecture cantalienne.

La perte de temps ? "On ne s'en rendra plus compte"

Avec un aller-retour Aurillac-Murat, pour en apprécier la circulation, qui n'a pas fait bouger d'un iota le discours officiel. Emmanuel Barbe balayant d'ailleurs l'idée d'une mesure sanction, ciblée à l'encontre de la ruralité. Conscient de l'impopularité de cette disposition applicable au 1^{er} juillet, il s'est attaché à "montrer qu'elle a été prise sur des bases sérieuses et rigoureuses" et affirmé que, comme d'autres, elle "passera rapidement dans les mœurs. La perte de temps, on ne s'en rendra même plus compte". De quoi hérisser le député Descœur⁽²⁾ pas loin de voir dans la venue du délégué et ses propos une forme de provocation et, à coup sûr, de mépris à l'égard des



Vincent Descœur espère trouver une niche parlementaire pour glisser sa proposition de loi.

propositions d'adaptation inscrites dans la proposition de loi que le parlementaire cantalien a déposée. Cette dernière, qui n'a pas trouvé grâce aux yeux de l'émissaire interministériel, préconise, comme le rapport du Sénat rendu depuis, de laisser aux préfets et aux présidents de Départements le choix de maintenir la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur les nationales et départementales à double sens sans séparateur central. Une responsabilité que Bruno Faure, président du Département, s'est redit prêt à assumer.

"Monsieur Barbe est venu avec des certitudes, il est reparti avec, restant sourd à nos arguments, a fustigé Vincent Descœur. On ne peut supporter qu'en hauts lieux, avec une vision très parisienne, il s'étonne qu'on soit attaché ici à une poignée de minutes ! C'est insupportable de se faire dire qu'on peut abandonner une poignée de minutes, et revenir à des temps de parcours des années 80, alors qu'on est la préfecture plus enclavée de France et que la mobilité est une priorité affichée depuis plusieurs décennies, que tous les gouvernements n'ont qu'une obsession : aller plus vite vers les grandes métropoles, y attirer plus de monde...!" Et le député de dénoncer une attitude "psycho-rigide" de son interlocuteur, fermé au dialogue et à la

proposition d'adaptation formulée. "C'est une énorme déception, un manque de confiance dans les élus locaux..."

"L'expérimentation de deux ans : un leurre !"

En criant au passage au leurre et à l'abus de confiance quant à une possible marche arrière gouvernementale au terme des deux premières années d'application, annoncée comme une expérimentation. "Dans le meilleur des cas, on nous prend pour des naïfs, plutôt pour des imbéciles..." D'autant qu'assure le parlementaire, même si recul de la mortalité sur les routes il y a - ce qu'il souhaite - rien ne permettra de confirmer que c'est le fruit du seul abaissement de la limitation de vitesse, "l'une des 18 mesures du plan gouvernemental".

Ripant sur un plan plus politique, l'élu LR a tancé une mesure sortie du chapeau, sans que jamais elle ait fait partie des engagements du candidat Macron, contrairement à d'autres réformes en cours. Et de conclure : "On nous dit que les mesures de Sécurité routière n'ont jamais été populaires, mais c'est la première fois qu'une mesure n'aura pas les mêmes effets partout et qu'on décrète de ralentir les seuls territoires ruraux..."

Pas question au terme de cette "mauvaise journée" de baisser pavillon, Vincent Descœur s'est dit convaincu qu'à l'approche de la date du 1^{er} juillet, des actions vont monter en puissance. De son côté, il espère pouvoir trouver une "niche parlementaire" pour y glisser sa proposition de loi.

P. OLIVIERI

(1) Le député Descœur, le président du Département Bruno Faure, la sénatrice Josiane Costes, et le maire d'Aurillac, ce dernier n'ayant pas de grief à l'encontre de cette mesure.

(2) Entouré notamment de Bruno Faure, Christian Vabret (Chambre des métiers), Christian Millette et Laurent Ladoux (CCI), Patrick Escure (Chambre d'agriculture), Joël Piganiol (FDSEA), Thierry Perbet (Umih)...



en direction des seniors, dans les entreprises, opérations Capitaine de soirée...

PLAN DÉPARTEMENTAL

Développer la prévention

Lors de son passage à Aurillac, le délégué interministériel a procédé à la signature avec le préfet Sima du Plan départemental d'actions de Sécurité routière 2018. Un plan doté de 35 000 € pour déployer 20 actions tournées vers la sensibilisation aux risques routiers notamment : La valeur par l'exemple auprès des collégiens, journée à destination des cyclos et scooters, intervention auprès des élèves de primaire avec circuit à vélo, actions

En bref

Cyclisme

■ Début du tour du Cantal cadets

Le 17^e tour du Cantal cadets débute ce samedi, avec une étape entre La Roquebrou et Crespiat (Arpajon-sur-Cère). Suivront : Talizat-Védrines-Saint-Loup le 5 mai ; Saint-Projet-de-Salers (26 mai) ; et Ydes-Riom-ès-Montagnes le 9 juin. Le comité départemental cycliste du Cantal, avec l'appui des sept clubs cantaliens pour l'organisation et de nombreux partenaires, fera disputer la 17^e édition sur quatre épreuves en ligne.

Asthme

■ Dispositif d'accompagnement avec la CPAM

Depuis plusieurs semaines, la Caisse primaire invite les patients asthmatiques à adhérer à un dispositif d'accompagnement, dénommé Sophia, afin de les aider à mieux vivre avec leur maladie. Au total, 900 personnes sont concernées dans le Cantal.

Inscriptions par courrier, en remplissant le bulletin d'inscription adressé par l'Assurance Maladie ; sur le site ameli.fr/sophia asthme, grâce à un identifiant envoyé à chaque personne invitée ; via le compte ameli ; lors d'une consultation avec le médecin traitant.

DDFip

■ Fermeture des services vendredi 11 mai

L'ensemble des services de la direction départementale des Finances publiques du Cantal sera fermé exceptionnellement vendredi 11 mai 2018.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL La commission permanente s'est réunie vendredi 20 avril.

Les décisions des élus

Jeunesse, cadre de vie et services

- Adoption du principe d'une candidature du conseil départemental à l'appel à projets 2018-2019 "Relever le défi démographique" lancé par le Groupement d'intérêt public (Gip) Massif central selon les axes suivants : culture commune de l'accueil : mise en place d'une charte de l'accueil, d'outils promotionnels et de sensibilisation à l'accueil ; élaboration d'offres d'accueil globales et mise en réseau des acteurs professionnels de l'accueil ; diffusion, promotion territoriale et prospection : développement des outils internet ou de supports de communication, présence sur salons, manifestations thématiques ou opérations de prospection spécifique, développement de l'opération "Et si vous restiez dans le Cantal...", de la clientèle d'affaires et des propriétaires de résidences secondaires en lien avec Cantal Destination, relations presse spécifiques. Accompa-

gnement à l'installation : sessions d'accueil d'actifs généralistes ou thématiques, week-end accueil de médecins ou professionnels de santé, ou jeunes actifs originaires du territoire. Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce programme global sont estimés à 200 000 € sur trois ans, dont 50 % pourraient être pris en charge par le Feder Massif et/ou le FNADT.

Solidarité sociale

- Dans le cadre de la Conférence des financeurs du 26 février 2018 validant les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Cantal inscrites dans le programme au titre de l'exercice 2018, attribution de 25 subventions pour un montant de 217 367 € : ALC action social Aurillac, Arsept, Ased, CCAS Arpajon, CCAS Aurillac, centre socio-culturel Ytrac, Codep, Espace vie sociale Carladès, Mutualité française, centre social et culturel Arpajon, AKKL, Crooms et Onaps.